



**Comité Départemental
de Loir-et-Cher de Tennis de Table**

www.comitett41.fr

CD 41 Tennis de Table

Maison Départementale du Sport

(1, avenue de Châteaudun)

BP 50050

41913 BLOIS CEDEX 9

**PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE**

du Vendredi 11 septembre 2020

à AZE (41100)

ORDRE DU JOUR :

18h30 : Pointage des associations

19h00 : Assemblée Générale

- Ouverture de l'Assemblée Générale,
- Allocution du Président,
- Rapport de la saison écoulée par les responsables des Commissions :
 - Commission « Jeunes et Technique »
 - Commission Sportive
 - Commission Arbitrage
 - Commission « Sport dans l'Entreprise »
 - Bilan Financier 2019/2020
 - Budget prévisionnel 2020/2021
 - Tarification 2020 /2021,
- Remise des récompenses.
- Réponses aux questions écrites,
- Allocution des personnalités,

Le vendredi 11 septembre 2020 à 19h00, les membres de l'association se sont réunis à la salle des fêtes d'Azé sur convocation de la Secrétaire Générale du Comité, Madame Tania PEGUET.

Une feuille d'émargement a été établie mentionnant les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire (membres ayant un droit de vote).

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut être tenue valablement.

Mme Tania PEGUET, Secrétaire Générale, rappelle quelques points de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2019 qui a eu lieu à la Maison Départementale du Sport. Elle demande à procéder au vote de son Procès-Verbal.

✓ **Celui-ci a été voté à l'unanimité des membres présents.**

Le Président, Morgan REGNIER, remercie les invités et présidents de clubs de leur présence et énonce les excusés.

Il donne la parole à Julien AUFRERE, nouvel ATD du Comité, afin qu'il se présente auprès des Présidents de Clubs.

Julien AUFRERE présente son projet pour cette nouvelle olympiade (en lien avec le Président de la CDJT, Anthony LEMEY). Sa principale mission est de cibler et former les jeunes joueurs/(ses) de poussins à minimes, de promouvoir le sport en entreprise et un projet plus personnel qui est le Ping santé adultes/séniors.

Anthony LEMEY, Président de la CDJT, ajoute que Julien AUFRERE effectuera également des prestations dans les clubs demandeurs et qu'il organisera des stages Comité pendant les vacances scolaires (chaque première semaine).

Le diaporama de l'Assemblée Générale est disponible sur le site, www.comitett41.fr avec toutes ses annexes.

Francis LUCAS, responsable du championnat par équipes, indique pour la saison 2020/21 qu'il lui reste quelques feuilles de rencontre ; toutefois, il invite les clubs à saisir directement sous GIRPE ou à défaut si rupture d'imprimés, de se créer un fichier excel (à titre indicatif, 75 % des rencontres ont été saisies directement sur GIRPE pour la saison 2019/20).

Il rappelle également le geste du Comité de remiser à 25% la tarification du championnat par équipes de cette saison dans toutes les divisions suite à l'arrêt prématuré du précédent championnat par le COVID.

Suite aux nombreuses interrogations liées au COVID, Laurent PINAULT prend la parole pour donner référence à la phase 5 du nouveau protocole de reprise de tennis de table (www.fft.com) qui sera appliqué par le Comité.

Extraits :

Règles pour toutes les compétitions

- Le public est autorisé dans la limite des jauges définies.
- Si un joueur ne respecte pas les consignes sanitaires pendant une compétition, il peut être sanctionné par le juge-arbitre ou par la commission sportive compétente. S'il s'agit d'une personne non-joueur ou non licenciée, c'est au responsable du club de faire autorité.
- Si la Commission sportive concernée a connaissance, postérieurement à la compétition, de la participation d'un joueur mis en isolement par l'ARS au moment de la rencontre, ce joueur doit être déclaré non qualifié, avec les conséquences qui en découlent, s'il en avait été avisé avant la rencontre.
- Les doubles sont autorisés.

Règles pour les compétitions par équipe

- Les joueurs de l'équipe sont autorisés à rester sur le banc, ainsi qu'une personne supplémentaire par table (entraîneur, accompagnant...). Le port du masque est obligatoire.
- Si la salle est maintenue fermée par la municipalité, il est conseillé de rechercher une autre solution pour permettre la rencontre : jouer dans une autre salle (par exemple du club adverse) ou solliciter un report.
- Si un joueur qualifié pour l'équipe lors de la journée est mis en isolement (ARS), et selon le nombre de joueurs qualifiés dans le club, la commission sportive compétente pourra décider d'évaluer la qualification des joueurs (brûlage) ou de reporter la rencontre.

Tous les clubs doivent communiquer aux joueurs les bons gestes sanitaires pour exercer au mieux le tennis de table pendant le championnat au vu de cette période particulière.

Pour les équipes de PN, en cas d'absence d'un joueur pour suspicion covid (justificatif dans les 3 jours), un joueur pourra le remplacer (pas de classement minimum).

En cas de fermeture de salle, la ligue doit être prévenue le plus rapidement pour que la rencontre se déroule dans une autre salle.

Repas après match ou pas ?

Laurent PINAULT indique que cette décision doit être prise par les clubs, ce n'est pas de la compétence du Comité. Le Comité n'intervient que sur le plan sportif.

Les différents présidents de clubs se sont entendus pour ne pas faire de repas après matchs, toutefois le verre de l'amitié est possible, libre aux joueurs de rester.

Un mail sera envoyé à tous les clubs pour acter ce choix pendant toute la première phase.

BILAN FINANCIER 2019/20 (présenté par Cécile ROY-RETIF)

L'exercice comptable arrêté au 30/06/20 se solde par un résultat bénéficiaire de 6 362 € au lieu de 9 476 € sur l'exercice précédent. L'ensemble des comptes annuels et leur analyse comptable sont disponibles sur le site du Comité.

✓ **Le Bilan est voté à l'unanimité**

BUDGET PRÉVISIONNEL ET TARIFICATION 2020/21 (présentés par Cécile ROY-RETIF et Tania PEGUET)

La tarification est inchangée.

La problématique du véhicule de service sur le budget prévisionnel : le Comité s'oriente désormais plus sur un achat au comptant au lieu d'un achat en crédit-bail comme il le prévoyait.

M. André QUIGNON, Président de la Ligue du Centre, nous signale qu'une subvention peut être accordée par le Conseil Régional pour l'achat d'un véhicule neuf.

De plus, les charges vont sûrement augmenter en raison de la crise sanitaire.

✓ **Le Budget Prévisionnel et la tarification sont votés à l'unanimité**

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Néant

ALLOCUTION DES PERSONNALITÉS

Prise de parole de Madame le Maire d'Azé, Madame Maryvonne BOULAY et de Monsieur André QUIGNON, Président de la Ligue du Centre.

ÉLECTIONS

A la demande de Tania PEGUET, les Présidents de clubs ou leurs représentants procèdent à l'élection des candidats au Comité pour cette nouvelle olympiade 2020/2024.

Ont été élus :

- AUGER Elisabeth par 78 voix
- BOUBET Fabien par 78 voix
- GILLARD Daniel par 78 voix
- HALBOT Steven par 78 voix
- LEMAIRE Christian par 78 voix
- LEMEY Anthony par 78 voix
- LOQUET Sandrine par 78 voix
- LUCAS Francis par 78 voix
- MANDARD Mickaël par 78 voix
- MOREL Antoine par 78 voix
- PINAULT Laurent par 78 voix
- REGNIER Morgan par 75 voix
- ROY-RETIF Cécile par 78 voix
- RUBIO Aurélie par 78 voix

Les nouveaux membres du Comité se réunissent pour élire les membres du Bureau.

Président : PINAULT Laurent

Vice-Président délégué : LUCAS Francis

Trésorière : ROY-RÉTIF Cécile

Secrétaire Générale : LOQUET Sandrine

Le délégué à la FFTT : Francis LUCAS

Le délégué à la Ligue : Laurent PINAULT

Le Président, Laurent PINAULT, remercie chaleureusement :

- Morgan REGNIER d'avoir assuré et assumé la présidence pendant ces quatre années.
- Tania PEGUET pour son dévouement pendant de nombreuses années et lui souhaite une bonne continuation dans sa vie personnelle.

Il n'oublie pas, même s'ils étaient absents lors de cette Assemblée, de remercier Jean-Claude PINGUET, Cyril BOUDIER et à Maxime ORGEBIN pour leur investissement pendant cette olympiade.

Un appel a été lancé aux clubs pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale en septembre 2021.
Le club de Vineuil/Suèvres a répondu présent.

Fin de l'Assemblée Générale à 22h15.

Document rédigé par Mme S. LOQUET
Secrétaire Générale Comité TT 41

